



MARCHE DE FOURNITURE / DE PRESTATIONS DE SERVICES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics

SIEGE SOCIAL 3 allée des Sorbiers - 69500 BRON
SIREN 534 194 451 - APE 7120B
Tél 09 72 26 48 90 – Fax 09 72 15 65 64
Serveur vocal : 0810 800 710 (coût d'un appel local depuis un poste fixe)
Courriel : contact@air-rhonealpes.fr – Site internet : www.air-rhonealpes.fr
Adresse de correspondance : 14 avenue Benoit Frachon – 38400 AINT MARTIN D'HERES

TP.1 OBJET DU MARCHÉ

1.1 – PRESENTATION DES PARTENAIRES

L'association **Atmo Auvergne-Rhône-Alpes**, chargée de la Surveillance de la Qualité de l'Air en région Rhône-Alpes est une association de type « loi 1901 » agréée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. L'association agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Née en 1978 à la suite du premier choc pétrolier, l'Agence régionale **Rhônealénergie** a été créée pour répondre au besoin d'information, de conseil et d'assistance des collectivités locales en matière d'énergie. Forte de 37 années d'expérience dans l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables, Rhônealénergie-Environnement a étendu, début 1995, ses compétences au domaine de l'environnement. L'Agence régionale entend être, en Rhône-Alpes, un lieu privilégié de réflexion et d'échanges entre les différents partenaires institutionnels, économiques et associatifs concernés par les questions d'énergie et d'environnement. Elle contribue, par son action, à l'émergence de projets dont elle accompagne l'élaboration initiale. Rhônealénergie-Environnement est une association conforme à la loi française du 1er Juillet 1901.

Répondant au besoin de disposer d'un appui scientifique et technique renforcé, pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer les politiques publiques de l'aménagement et du développement durables, le **Cerema** (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), créé le 1^{er} janvier 2014 et dont le siège est à Bron, a permis de réunir les compétences de onze services :

- les huit Centres d'études techniques de l'équipement (Cete)
- le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu)
- le Centre d'études techniques, maritimes et fluviales (Cetmef)
- le Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (Setra)

Établissement public à caractère administratif (EPA), sous la tutelle conjointe du ministère en charge du développement durable et des transports et du ministère en charge de l'urbanisme, le Cerema développe des relations étroites avec les collectivités territoriales qui sont présentes dans ses instances de gouvernance.

Météo-France, établissement public administratif, est le service officiel de la météorologie et de la climatologie en France. À ce titre, il exerce les attributions de l'État en matière de sécurité météorologique des personnes et des biens. Météo-France est notamment chargé de la prévision et de l'étude des phénomènes météorologiques, de l'état du manteau neigeux et de l'état de la surface de la mer et de l'émission des vigilances météorologiques pour les territoires français de métropole et d'outre-mer. L'établissement est également chargé de la conservation de la mémoire du climat et de l'élaboration de projections climatiques globales et régionales. Météo-France exerce ses activités et ses missions dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de performance avec l'État.

1.2 – NATURE DU MARCHÉ

Le marché comprend les prestations suivantes :

- **Mission d'audit dans le domaine d'un conseil spécialisé en SI** et urbanisation de systèmes d'information (processus de rationalisation, simplification, transformation et amélioration continue...).

TP.2 EXPRESSION DES BESOINS

2.1 – CONTEXTE

LES MISSIONS

Les missions de l'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES Rhône-Alpes) sont les suivantes :

- Etre un lieu d'échange de toutes les informations relatives à l'énergie et les gaz à effet de serre ;
- Rassembler et produire une information au niveau régional et infrarégional sur les différentes composantes de la production/consommation d'énergie et d'émission des gaz à effet de serre ;
- Mettre en place un suivi de cette connaissance avec des outils et des indicateurs permettant d'évaluer l'impact des politiques mises en œuvre ;
- Assurer la liaison, l'échange et la cohérence de ces informations entre le niveau régional et le niveau national ;
- Engager des études spécifiques, y compris sous la forme de prospectives, sur les ressources énergétiques locales, les besoins et les déterminants de la consommation.

Les missions de l'observatoire régional des effets du changement climatique (ORECC Rhône-Alpes) sont les suivantes :

- Développer et diffuser la connaissance sur le changement climatique et ses effets ;
- Favoriser l'élaboration et la mise en œuvre par les acteurs, de stratégies d'adaptation ;
- Constituer un lieu d'échanges et de concertation entre les acteurs concernés par la problématique du changement climatique, en mettant en place des réunions et des groupes de travail thématiques.

Les missions de l'Observatoire de l'Air sont les suivantes :

- Surveiller et informer sur la qualité de l'air de la région Rhône-Alpes
- Accompagner les décideurs dans l'élaboration et le suivi des plans d'actions visant à améliorer la qualité de l'air
- Améliorer les connaissances sur les phénomènes liés à la pollution atmosphérique
- Informer la population rhônalpine, telle que précisée dans la réglementation et inciter à l'action en faveur d'une amélioration de la qualité de l'air.
- Apporter un appui technique et des éléments de diagnostic en situations d'urgence (épisodes de pollution, incidents ou accidents industriels).

CONVERGENCE DES OBSERVATOIRES

La convergence des observatoires climat, air, énergie en Rhône-Alpes devenait une nécessité, compte tenu notamment de l'approche intégrée des thématiques climat air énergie dans le SRCAE, et dans les Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET). Cette convergence doit aussi et surtout faciliter l'approche par l'utilisateur (PCAET notamment), améliorer l'efficacité du dispositif, clarifier le jeu d'acteurs, et chercher à pérenniser l'observation climat énergie qui n'est pas cadrée par la Loi (contrairement à l'observation de l'air). La convergence des systèmes d'informations de l'Observatoire de l'Air, de l'ORECC et l'OREGES est de plus une commande conjointe du Préfet de Région et du Président de Région. Par ailleurs, avec la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes, cet observatoire devra à terme couvrir l'ensemble du territoire régional.

Cette convergence a vocation à être trouvée dans le traitement à terme du sujet de l'observation climat, air, énergie par une structure unique et cette orientation a été affirmée lors du Comité d'orientation ORECC/OREGES du 5 décembre 2014 qui en précise la première étape : « le rapprochement des observatoires de l'Air, de l'OREGES et ORECC est engagé avec la création d'une gouvernance unifiée ». La structure proposée dans un premier temps prend la forme d'un GIS (groupement d'intérêt scientifique) proposé à l'approbation de l'Etat et de la Région en

mai 2016. Cette structure de coordination légère ne travaillant pas sur la base d'une structure juridique, l'un des opérateurs est chargé du financement et de l'exécution du présent marché.

Pour autant, la convergence ne peut se faire qu'en respectant les spécificités des acteurs parties prenantes (fonction de gestion des bases de données, fonction d'animation, fonction méthodologique notamment), et en intégrant en particulier leurs contraintes.

LES OPERATEURS DE L'OBSERVATOIRE DE L'AIR

La mission d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, unique opérateur de l'observatoire de l'air, est de calculer et actualiser annuellement les bilans de polluants locaux, en plus des GES et consommations d'énergie évaluées pour le compte de l'OREGES.

Pour ce faire, l'opérateur :

- Assure la collecte des données d'entrée nécessaires ;
- Formate et prétraite ces informations au sein d'une base de données ;
- Met à jour les facteurs d'émissions selon le référentiel OMINEA ;
- Lance et valide les calculs selon assurance qualité ;
- Met en place une veille méthodologique afin de s'assurer que les facteurs d'émissions et méthodes les plus actualisées et pertinentes sont déployées.

LES OPÉRATEURS DE L'OREGES RHÔNE-ALPES

La mission des opérateurs de l'OREGES Rhône-Alpes est de réaliser les livrables de l'observatoire que constituent les bilans de consommation d'énergie, émissions de gaz à effet de serre et production d'énergie.

Pour ce faire, les opérateurs :

- assurent la collecte des données nécessaires à la réalisation des bilans de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre auprès des partenaires et des autres fournisseurs de données ;
- animent le dispositif partenarial et formalisent les partenariats permettant la collecte des données locales ;
- réalisent la modélisation de la consommation d'énergie et des émissions de GES sur la base de méthodologies définies conjointement et en cohérence avec les recommandations nationales ;
- assurent la collecte des données sur la production d'énergie et réalisent la modélisation ;
- exploitent et analysent les données produites en s'assurant de la cohérence avec les données diffusées au niveau national ;
- identifient les axes d'amélioration et les proposent aux partenaires ;
- réalisent les produits de sortie : publications, bases de données, indicateurs, cartes ;
- gèrent le site internet ;
- animent les comités techniques et en assurent le secrétariat.

L'OREGES Rhône-Alpes s'appuie sur deux opérateurs : Rhônalpénergie-Environnement (RAEE) et l'Association régionale Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes). Jusqu'à fin 2012, RAEE était la seule structure technique de l'OREGES Rhône-Alpes, même si Atmo Auvergne-Rhône-Alpes collaborait étroitement à l'OREGES Rhône-Alpes depuis 2009. Le rôle d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes comme opérateur technique de l'OREGES Rhône-Alpes a été acté au Comité de Pilotage OREGES du 24 janvier 2013.

Chacun des opérateurs œuvre à la réalisation des livrables de l'observatoire, les rôles étant répartis comme suit :

- Atmo Auvergne-Rhône-Alpes assure la production des données de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre : collecte des données, modélisation de la consommation d'énergie et des émissions de GES sur la base de méthodologies définies conjointement et en cohérence avec les recommandations nationales.
- RAEE assure l'élaboration de bilans relatifs à la production d'énergie. En outre RAEE est en charge de la mise en place et de l'animation du dispositif partenarial, de l'exploitation et de l'analyse des données produites, de l'animation des comités techniques et de leur secrétariat, de la gestion du site internet, de la formalisation des partenariats, du lien avec le niveau national et de la valorisation des données.

LES OPÉRATEURS DE L'ORECC RHÔNE-ALPES

La mission des opérateurs de l'ORECC Rhône-Alpes est de réaliser les livrables de l'observatoire et d'assurer l'administration et la gestion du site internet de l'observatoire.

Pour ce faire, les opérateurs assurent les tâches suivantes :

- collecte des données nécessaires auprès de fournisseurs, pour l'élaboration d'indicateurs de suivi des effets du changement climatique dans les domaines du climat, de la ressource en eau, de l'agriculture, de la sylviculture et du tourisme ;
- validation des données collectées et mise à jour des indicateurs existants ;
- animation de groupes de travail thématiques associant experts, territoires et acteurs économiques pour la réalisation de nouveaux indicateurs ;
- identification, collecte et traitement des données nécessaires à la production de ces nouveaux indicateurs ;
- mise à jour du SI ORECC pour stocker ces nouvelles données et calculer les nouveaux indicateurs ;
- exploitation et analyse des données produites pour élaborer des profils territoriaux climat ;
- réalisation des produits de sortie : fiche de cas, états de connaissance, indicateurs, profils territoriaux ;
- gestion du site internet ;
- participation aux comités techniques.

L'ORECC Rhône-Alpes s'appuie sur deux opérateurs techniques : Rhônalpénergie-Environnement (RAEE) et le Cerema.

GOVERNANCE DE L'OBSERVATOIRE DE L'Air

Le programme de travail de l'observatoire de l'Air en matière d'inventaires d'émissions est défini au travers des missions réglementaires confiées aux Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'air (polluants suivis, fréquence d'actualisation, méthodes...). Plusieurs réunions de travail ont lieu au cours de l'année afin d'identifier notamment les axes prioritaires sur lesquels améliorer les méthodes définies au niveau national.

GOVERNANCE DE L'OREGES et de l'ORECC

Co-piloté par l'Etat et la Région, l'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES Rhône-Alpes) et l'observatoire régional des effets du changement climatique (ORECC Rhône-Alpes) sont animés dans le cadre d'une gouvernance commune mise en place en 2014.

Plusieurs instances orchestrent conjointement les travaux des observatoires :

- le comité de pilotage ;
- le comité technique ;
- le comité d'orientation.

LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage ORECC-OREGES est constitué des principaux financeurs des observatoires (DREAL – Région - ADEME – Agence de l'Eau). Co-présidé par l'Etat et la Région, il se réunit une à deux fois par an. Son rôle est de valider :

- le programme d'activités des observatoires ;
- les principales productions ;
- les propositions du comité d'orientation.

Pour la préparation et la mise en œuvre de ses décisions, le comité de pilotage s'appuie sur un secrétariat technique, groupe miroir du comité de pilotage.

LES COMITÉS TECHNIQUES OREGES/ORECC

Le comité technique suit la réalisation des programmes de travail des observatoires et s'assure de la qualité des indicateurs, des analyses et des publications produits.

Le comité technique associe les membres du secrétariat technique, les opérateurs et les principaux fournisseurs de données / partenaires des observatoires.

Autant que de besoin, le comité technique se réunit en formation commune ORECC / OREGES ou séparée.

Côté OREGES, le comité technique comprend les principaux acteurs publics et privés du domaine de l'énergie. Le fonctionnement en réseau de ce dispositif partenarial est décrit dans la convention d'échange de données du 23/10/10 et son avenant. La convention précise les modalités d'adhésion et de démission des partenaires. Elle indique de quelle manière le partage des données est sécurisé au sein de l'observatoire dans le respect des secrets statistique et commercial et des droits de propriété.

LES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES ORECC

Chaque groupe de travail réunit des représentants d'institutions, de collectivités, de territoires, d'acteurs économiques et d'experts, dans un domaine retenu en raison des impacts potentiels du changement climatique sur ses activités.

Les deux premiers groupes ont été créés sur la base des enjeux prioritaires identifiés lors des travaux du Schéma Régional Climat Air Energie, à savoir : "tourisme" et "agriculture/sylviculture".

Les membres de ces groupes sont:

- **Pour le groupe de travail technique "tourisme"** : la Région Rhône-Alpes (Direction du Tourisme, de la Montagne et des Parcs), l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix, Domaines Skiabiles de France Haute-Savoie, UNAT Rhône-Alpes, la DREAL Rhône-Alpes (CEPE), l'ADEME Rhône-Alpes, la DATAR (commissariat à l'aménagement des Alpes du Nord), la DDT Haute-Savoie, la DIRECCTE, Météo-France Centre-Est, L'Agence de l'Eau RMC (direction régionale Rhône-Alpes), l'INSEE, l'Observatoire Régional du Tourisme (Rhône-Alpes Tourisme), MDP 73 (Observatoire Savoyard du Changement Climatique), l'IRSTEA, Atout France (Délégation Montagne) et la CIPRA.
- **Pour le groupe de travail technique "agriculture/sylviculture"** : la Région Rhône-Alpes (Direction Agriculture Développement Rural), l'ADEME, le Parc Naturel Régional du Vercors, le Parc Naturel Régional du Pilat, le Pays de l'Ardèche Méridionale, la Chambre Régionale d'Agriculture de Rhône-Alpes, la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, SUACI Alpes du Nord, le CRPF, COOP de France, CORABIO, le Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes, la DRAAF, Météo-France Centre-Est, L'Agence de l'Eau RMC (direction régionale Rhône-Alpes), l'Office National des Forêts, l'IRSTEA et l'INRA d'Avignon.

LE COMITÉ D'ORIENTATION

Commun à l'ORECC et à l'OREGES, le comité d'orientation, qui se réunit une à deux fois par an, rassemble le réseau des partenaires des observatoires et des utilisateurs :

- il garantit l'utilité des productions des observatoires en représentant les intérêts et les attentes des utilisateurs des données et analyses produites, et en proposant un espace d'échanges entre ses membres ;
- il propose les grands axes de travail pour les observatoires et donne un avis consultatif sur le programme d'actions annuel et sur les publications de l'ORECC et de l'OREGES.

Liens vers les documents issus du dernier COMITÉ D'ORIENTATION DU 17 DÉCEMBRE 2015 :

- Bilan 2015 de l'ORECC :
http://orecc.rhonealpes.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/orecc/Documents/L_ORECC/CODOR_ORECC_bilan_17_dec_2015-VF.pdf

- Bilan 2015 de l'OREGES :
http://orecc.rhonealpes.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/orecc/Documents/L_ ORECC/CODOR_ OR EGES bilan_ 17_ dec_ 2015.pdf
- Indicateurs de suivi "climat énergie" du SRCAE
http://orecc.rhonealpes.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/orecc/Documents/L_ ORECC/CODOR_ OR EGES suivi_ SRCAE_ 17_ dec_ 2015.pdf
- Indicateurs de suivi "air" du SRCAE
http://orecc.rhonealpes.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/orecc/Documents/L_ ORECC/CODOR_ Indicateurs_ Air_ SRCAE_ 17_ dec_ 2015.pdf

2.2 – EXPRESSION DES BESOINS

Le conseil SI retenu prendra en charge, avec le concours des opérateurs, l'audit du système d'information de l'Observatoire de l'Air (périmètre des inventaires des émissions de polluants, de GES et des consommations d'énergie), de l'OREGES et de l'ORECC. Cet audit a pour but de proposer une architecture de système d'information adaptée à l'évolution des missions de ces observatoires et à leur rapprochement.

Il comprendra :

- Une analyse de la documentation existante des SI ;
- Des interviews des différents opérateurs ;
- La rédaction du rapport d'audit, comprenant un diagnostic de l'existant, une vision du SI cible possible, et des préconisations pour évoluer vers cette cible. Plusieurs scénarios contrastés pourront être proposés en fonction des contraintes de temps et de complexité de mise en œuvre, coût, compétences existantes et nécessaires, etc.

Notamment, il y aura lieu d'assurer la bonne fluidité entre :

- La fonction d'intégration des données provenant des différents observatoires actuels ;
- La fonction d'analyse croisée de ces données ;
- La possibilité d'intégration dans des SI interopérables devant obéir notamment à des géostandards (INSPIRE...) ou à l'alimentation de plateformes nationales (comme par exemple l'agrégation des Inventaires Régionaux Spatialisés) ;
- La continuité de services web existants pour chacun des 3 observatoires actuels.

Ces données ayant pour une grande part un statut de données publiques, l'aspect juridique devra être analysé au regard de la loi française sur le numérique dite « loi Lemaire », de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, et notamment son article 179, ainsi que les obligations européennes sur l'interopérabilité des données environnementales dites « directive INSPIRE ».

L'aspect sécurité devra également être étudié, notamment pour éviter par effet de propagation dans les systèmes des 3 opérateurs actuels, la divulgation de données confidentielles fournies par les producteurs de données.

La possibilité d'utiliser des outils du monde libre sera privilégiée chaque fois que possible.

TP.3 CLAUSES TECHNIQUES

3.1 – RECEPTION

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes désigne les personnes habilitées à valider les bons de livraison et compte-rendu d'intervention qui marquent l'acceptation définitive par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes des opérations effectuées.

Cette validation sera faite en lien étroit avec un Comité de Pilotage mis en place dans le cadre de l'étude et réunissant des représentants des opérateurs.

3.2 – INFORMATIONS TECHNIQUES

Le candidat transmet à Atmo Auvergne-Rhône-Alpes les certificats de conformité, les compte-rendus d'intervention pour chacun des biens et prestations réalisés.

TP.4 ORGANISATION GENERALE DU PROJET

4.1 – CALENDRIER DU MARCHE

Consultation

- **D1**
Lancement de la consultation par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes
- **D1 +2 semaines jusqu'à D1+ 6 semaines**
Période d'ouverture aux questions écrites transmises par les sociétés soumissionnaires par mail à informatique@atmo-aura.fr, réponses communiquées à tous les soumissionnaires par e-mail.
- **D1 +8 semaines à 12h00 ;**
Date limite de remise des offres : sous les 2 formats suivants :
 - En format papier en 2 exemplaires au siège d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes : 3 allée des Sorbiers , 69500 Bron ;
 - En format électronique (format word ; excel et pdf) avec accusé de réception à informatique@atmo-aura.fr.
- **D1+10 semaines**
Date de soutenance des offres par les 3 sociétés dont la candidature a été retenue, au siège d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes : 1 heure 30 mn par société sous forme de présentation, questions réponses
- **D1+ 11 semaines 12h00**
Date limite de remise des offres finalisées
- **D1 + 12 semaines**
Choix de la société retenue et notification, contractualisation de la mission

Exécution

- **D1+13 semaines**
Début de la mission / Réunion de lancement
Réalisation des interviews des différents acteurs
- **D1+ 16 semaines**
Rédaction du bilan, réunion de présentation
Echanges sur les éléments de bilan et les perspectives
Rédaction des livrables

4.2 – PILOTAGE ET CONDUITE DU MARCHÉ

Le titulaire désignera un interlocuteur technique (chef de projet du titulaire du marché) et un interlocuteur administratif pour toute la durée du marché.

4.3 – CONDITIONS D'EXECUTION

Le candidat mettra en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la prestation requise dans les meilleures conditions.

Fait à Le

L'entité adjudicatrice,

Lu et approuvé par le candidat,

Fait à Le